ART. 42 N° II-3316

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º II-3316

présenté par

M. Baptiste, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Gustave, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sebaihi, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

ART. 42 N° II-3316

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les aides à l'insertion professionnelle pour les jeunes ultramarins.

La jeunesse ultramarine est confrontée à un taux de chômage particulièrement élevé, qui touche en outre-mer plus de 40 % des jeunes de 15 à 29 ans.

Comme l'indique le projet de loi de finances 2025, le taux de chômage est de 28 % en Martinique, 31,9 % en Guyane, 39,3 % à La Réunion, 40,1 % en Guadeloupe.

Les défis pour l'insertion des jeunes sont donc significatifs, avec des problèmes tels que l'illettrisme, des taux de réussite scolaire et universitaire faibles, une hausse du chômage, ainsi qu'une augmentation des inégalités et de la pauvreté.

Un véritable travail autour de l'amélioration de la formation, de l'employabilité des jeunes et de la capacité des territoires à proposer une offre de formation attractive dans leur territoire régional doit ainsi être menée, afin de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins. C'est le sens de l'augmentation des crédits prévus par cet amendement, afin de rétablir les crédits prévus dans le PLF 2024 pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 2 000 000 euros des autorisations d'engagement (AE) de l'action 4 « Sanitaire, social, culture jeunesse et sport » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « Outre-mer ».
- Une diminution de 2 000 000 euros des AE de l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la mission « Outre-mer » ;

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage.